

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 avril 2025

## SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 549

présenté par

Mme Piron et Mme Rauch

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le HCERES constitue un pilier essentiel de l'évaluation indépendante de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Son rôle dépasse la simple expertise administrative : il garantit la transparence, la qualité et l'amélioration continue des établissements, des formations et des unités de recherche. Remettre en cause son existence reviendrait à affaiblir les mécanismes d'évaluation qui permettent d'assurer la compétitivité et l'excellence de notre système universitaire. Une telle décision, prise sans concertation approfondie avec les acteurs concernés, risque d'avoir des conséquences lourdes sur la reconnaissance et la structuration de l'enseignement supérieur français.

Au niveau international, le HCERES est un organisme reconnu qui contribue à la crédibilité et à l'attractivité de notre système universitaire. Sa suppression pourrait nuire à la reconnaissance des diplômes français, à l'intégration de nos établissements dans les classements internationaux et à la coopération avec nos partenaires étrangers. En outre, alors que la France cherche à renforcer son rayonnement scientifique, affaiblir l'évaluation de la recherche risquerait de brouiller les critères d'excellence et de limiter la visibilité de nos travaux.

Cette suppression soulève également une question de méthode : aucune alternative claire n'a été proposée pour assumer les missions actuellement portées par le HCERES. Supprimer un tel organe sans prévoir de solution de remplacement laisserait un vide préjudiciable à l'évaluation et au pilotage de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Plutôt que de remettre en cause son existence, il conviendrait davantage de réfléchir aux moyens de renforcer son action et son efficacité.

C'est pourquoi cet amendement vise à revenir sur cette suppression précipitée et à préserver un outil indispensable au bon fonctionnement et à la reconnaissance de notre enseignement supérieur